

Relever la barre

Beaucoup d'investisseurs ont recours à un conseiller pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Dans cette relation, le client s'attend à des **conseils avisés et sans parti pris**, qui tiennent compte de sa situation financière, de ses besoins de placement, de son expérience en placement et de sa tolérance au risque. Le modèle de relation client-conseiller repose sur un devoir de prudence qui oblige les conseillers à faire preuve d'équité, d'honnêteté et de bonne foi.



Nous avons revu les modèles de relation client-conseiller proposés afin non seulement de clarifier les obligations actuelles des conseillers, dont celle de gérer les conflits d'intérêts, mais aussi de définir des lignes directrices améliorées pour la divulgation des frais, des pratiques de rémunération et du rendement des comptes et d'imposer des exigences d'évaluation de la convenance rehaussées.

Nous poursuivons d'autres initiatives en matière de convenance, incluant des changements visant à améliorer nos efforts de conformité et de mise en application, ainsi qu'une attention particulière portée aux questions de convenance touchant les aînés.

Inscription, compétences et titres

Les investisseurs doivent pouvoir se fier sur la qualité, l'intégrité et le professionnalisme des sociétés réglementées par l'OCRCVM et de leurs employés autorisés par l'OCRCVM. Au cours de la dernière année, nous avons porté une attention particulière aux demandes d'inscription de particuliers qui présentaient un risque plus élevé et qui soulevaient des doutes en ce qui a trait aux « qualités requises ». Nos employés du service de l'inscription ont fait près de 350 recommandations afin d'imposer des conditions à l'autorisation des particuliers. De plus, les employés ont intensifié les efforts consacrés à l'examen des politiques et procédures internes de recrutement et d'embauche des sociétés et effectué une mini-enquête auprès des sociétés jugées plus à risque afin de s'assurer que leur personnel de surveillance soit autorisé, conformément aux règles de l'OCRCVM.

L'OCRCVM établit des normes de compétence pour les personnes autorisées, qu'il révisé pour s'assurer que ces normes continuent de refléter la réalité des marchés et les besoins des investisseurs. Cette année, nous avons effectué un sondage auprès de nos sociétés membres qui a permis



de cibler un certain nombre d'améliorations possibles aux compétences, que l'OCRCVM et Formation mondiale CSI Inc. vont approfondir au cours de la prochaine année.

Nous avons mené un sondage afin de mieux comprendre comment les titres et désignations étaient utilisés par les personnes autorisées des sociétés réglementées par l'OCRCVM devant la prolifération des titres et désignations en usage. Les résultats de ce sondage vont nous éclairer sur les politiques et les procédures des sociétés sur l'usage des titres et des désignations, incluant les processus d'approbation et de conformité dans ce domaine. Ils vont nous aider à déterminer la pertinence d'une surveillance réglementaire ou de lignes directrices dans ce domaine.

Pour faciliter l'accès des investisseurs aux antécédents des personnes autorisées par l'OCRCVM qui sont employées par des sociétés de courtage assujetties à notre réglementation, nous avons lancé le service *Info-conseiller* de l'OCRCVM. Cet outil de recherche et de production de rapports en ligne permet aux investisseurs de prendre des décisions éclairées en leur fournissant de l'information sur les services que les personnes inscrites sont autorisées à offrir et sur leurs antécédents professionnels et leur

formation, en plus de leur dossier disciplinaire, le cas échéant. Sept mois après le lancement de ce service, plus de 43 000 rapports *Info-conseiller* de l'OCRCVM ont été produits pour l'exercice 2010–2011.

Le marché des titres à revenu fixe dans la mire

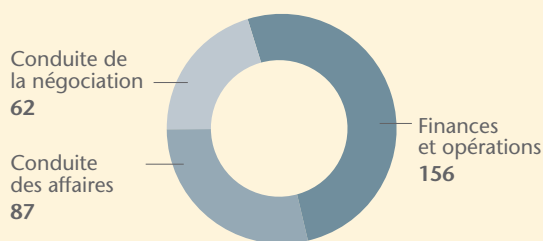
Au cours de la dernière année, nous avons consacré davantage de ressources réglementaires à la surveillance du vaste marché des titres à revenu fixe canadien en pleine expansion qui, avec des dépôts excédant 2,1 billions de dollars, dépasse en valeur les actions détenues par les investisseurs, selon les statistiques compilées par Services de dépôt et de compensation CDS inc.

Cet intérêt accru s'explique par l'importance de ce marché aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les petits investisseurs et par le degré de transparence plus faible des marchés à revenu fixe hors cote comparativement aux marchés des titres de participation cotés.

Notre nouvelle règle sur l'établissement d'un juste prix pour les titres à revenu fixe et les autres titres hors cote, qui a été adoptée dans sa forme définitive cette année, établit des normes claires afin de s'assurer que les prix payés ou obtenus par les clients sont justes et raisonnables et que toute commission payée est clairement divulguée.

Inspections sur place de la conformité des sociétés par les équipes de la conformité de l'OCRCVM

Période de 12 mois terminées le 31 mars 2011



Activité d'inscription

Activités touchant des personnes inscrites pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2011

Demandes d'inscription	3 759
Modifications de l'inscription	5 688
Total	9 447